

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 24 mai 1905.



ESouverain-Pontife vient de publier un *motu proprio*, daté du 8 mai, pour l'union générale de toutes les communautés d'Ursulines.

On sait que, d'après la règle primitive, toutes les communautés d'Ursulines relevant de sainte Angèle de Merici étaient autonomes et indépendantes. Toutefois, dans la règle primitive, sainte Angèle prévoyait le cas où ces communautés pourraient s'unir et fixait en prévision certains points à suivre dans ce cas. Le pape Paul V donna quatre bulles à propos des Ursulines ; et les quatre-cents maisons réparties dans le monde se rattachent à l'une ou à l'autre de ces bulles.

La révolution faucha toutes les Ursulines de France. Mais elles se reconstituèrent sans cependant pouvoir, à cause du malheur des temps, reprendre la solennité des vœux, qui est encore l'apanage des communautés ursulines établies ailleurs. Depuis ces temps, les communautés refleurirent mais toutes restèrent dans leur isolement ; seule la charité du Christ étaient le lien qui les unissait dans le cœur de Notre-Seigneur. Il y avait cependant de temps en temps des courants d'union qui passaient comme un souffle léger sur ces communautés, excitaient des espérances, éveillaient des désirs. En 1875, notamment, ils se firent plus intenses ; mais rien ne fut conclu et tout retomba dans l'oubli ; le moment n'était pas venu.

— La prieure de Blois, la Révérende Mère Saint-Julien, dans le monde Mademoiselle Aubry, se trouva par un concours de circonstances à faire l'union canonique de sa maison avec celle de Rome et de Calvi ; la Sacrée Congrégation encouragea ce premier mouvement, lui donna des règles ; et ce commencement sembla à beaucoup plein de promesses pour l'avenir.

— En effet, le pape approuva ce mouvement. Des circulaires